

« Le Cercle des Délégués Permanents Français, un vecteur de la visibilité française à Bruxelles ».

Cet article a été réalisé à la suite d'un entretien avec Monsieur Henri Malosse, actuel Président du Comité Economique et Social Européen et membre fondateur du Cercle des Délégués Permanents Français (CDPF). Administrateur délégué du CDPF pendant 10 ans (1994-2004), M. Henri Malosse est aujourd'hui membre d'honneur de cette association regroupant 222 représentants d'intérêts français à Bruxelles.

Institutionnalisation d'un réseau amical de représentants d'intérêts français

L'histoire du Cercle est celle de l'institutionnalisation progressive d'un réseau informel regroupant les premières délégations françaises auprès des institutions européennes. La naissance du CDPF remonte aux années 1980. A l'époque, seule une vingtaine de bureaux étaient présents à Bruxelles parmi lesquels figuraient l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), le Conseil National du Patronat Français (CNPF), l'Assemblée Permanente des Chambres de Commerce et d'industrie (AFCI), la société ELF et le barreau de Paris. Ces délégations se rencontraient régulièrement sur une base amicale pour coopérer et établir des contacts. M. Henri Malosse, membre de l'AFCI, ainsi que M. Jean-Michel Arrivé, représentant de l'APCA et M. Bruno Vever du CNPF jouèrent un rôle déterminant dans la création de cette structure informelle.

En 1994, le réseau du Cercle se constitua en association de droit belge présidé par deux administrateurs délégués : M. Robert Fries et M. Henri Malosse. Comme l'explique ce dernier, l'institutionnalisation du CDPF répondait aux demandes croissantes d'adhésion des délégations françaises présentes à Bruxelles. L'initiative avait également pour objectif de pallier à la faiblesse de l'influence française auprès des institutions européennes dénoncée par Edith Cresson au début des années 1990. En tant qu'administrateur délégué du Cercle, M. Henri Malosse contribua à l'élargissement des missions du CDPF tout en ayant à cœur de préserver les objectifs initiaux de l'association. Alors les activités du Cercle se limitaient initialement à l'organisation de réunions-bilans sur les sessions du Conseil, ces missions ont ensuite inclus l'instauration de groupes de travail en partenariat avec la Représentation Permanente (RP) de la France ainsi que la mise en place de conférences avec des personnalités de renom. M. Henri Malosse expliquait ainsi qu'en 2003, le CDPF avait organisé deux cycles de conférences sur l'élargissement de l'UE en présence de M. Valéry Giscard d'Estaing, et des ambassadeurs de la République Tchèque, de la Roumanie, de la Bulgarie, et de Chypre.

Une collaboration étroite avec la Représentation Permanente de la France

D'après M. Henri Malosse, le Cercle a, dès sa création, entretenu de très bonnes relations avec la RP de la France auprès de l'UE. La constitution d'une association était d'ailleurs une démarche soutenue par M. Pierre Vimont, chargé des relations

avec la presse à la RP de la France. Par ailleurs, chaque année, le CDPF organise de nombreuses conférences au cours desquelles des conseillers spéciaux de la RP de la France interviennent sur des sujets variés : économie, compétitivité, politique régionale, énergétique, des transports, droits des consommateurs, etc. Réciproquement, les autorités de la Représentation Permanente associent le Cercle aux activités et aux événements qu'ils mettent en place. Cette collaboration a ainsi permis de construire de relations de confiance entre le CDPF et les membres de la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE.

Des adhérents plus nombreux et plus divers

Comme le soulignait, M. Henri Malosse : *« Plus les politiques européennes prenaient de l'ampleur, plus les représentants d'intérêts au sein du CDPF devenaient nombreux »*. L'association est ainsi passée d'environ 20 membres à la fin des années 80, à 99 en 1995, puis à 222 en 2013. Les intérêts représentés au sein de l'association ont également évolué au fur et à mesure que les compétences de l'UE s'élargissaient. Ainsi, la mise en place du marché unique en 1992 s'est traduite par une hausse du nombre de représentants d'entreprises françaises au sein du CDPF. Le développement de la politique de la cohésion dans les années 1990 a également conduit à une présence accrue des bureaux de représentations régionales au sein du Cercle. Enfin, à partir des années 2000, le CDPF a accueilli des cabinets de consultants et des représentants de think tanks désireux d'adhérer à l'association.

La contribution du Cercle au renforcement de la visibilité française à Bruxelles

Les bénéficiaires d'une adhésion au Cercle sont nombreux. En effet, les membres du Cercle ont l'opportunité d'assister à une vingtaine de rencontres collectives par an avec des membres de la Représentation Permanente de la France et des institutions européennes. D'après M. Malosse, ces événements sont l'occasion de *« créer des synergies, de recevoir des informations de façon collective et d'échanger des idées et des bonnes pratiques. »*. Par ailleurs, une des plus grandes réussites du Cercle a été d'accroître la visibilité française à Bruxelles. M. Malosse affirmait ainsi: *« le Cercle a permis de professionnaliser, de mieux organiser, de rendre plus visible le lobbying français à Bruxelles. En ce sens, le CDPF est un bel exemple de la façon dont les représentants d'intérêts de différentes familles professionnelles ont pu surmonter leurs divisions et se regrouper »*. En effet, les représentants d'intérêts français ont souvent été critiqués pour leur inhabileté à coordonner leur action. L'existence du Cercle contredit cette affirmation en montrant que les Français mettent en place des outils pour mieux promouvoir leurs intérêts. La création du CDPF a donc constitué un véritable pas en avant dans la formation d'un réseau structuré de représentants d'intérêts français reflétant la cohésion nationale au niveau européen.

Propos recueillis par Ludivine BLANC lors d'un entretien avec M. Henri Malosse, le 17/07/2013.